

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Journal officiel* :

A la suite des pourparlers qui ont eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur des Français et celui de Sa Majesté le roi des Belges, les deux cabinets sont tombés d'accord sur les termes de la déclaration suivante :

« La présentation et le vote de la loi du 23 février dernier sur les cessions de concessions de chemin de fer ont donné lieu en France à des appréciations au sujet desquelles le gouvernement du roi s'est fait un devoir de transmettre à Paris des explications d'une loyale et complète franchise.

« Afin de se donner un mutuel témoignage de leurs dispositions cordiales et confiantes, et dans le désir de concilier les intérêts des deux pays, les gouvernements français et belge se sont entendus pour instituer une commission mixte qui sera chargée d'examiner les diverses questions économiques que font naître, soit les rapports existants, soit de récents projets de traité de cession d'exploitation et dont la solution serait de nature à développer les relations commerciales et industrielles entre les deux pays. »

Malgré les difficultés financières qui menacent d'entraver sérieusement l'œuvre politique entreprise par M. de Bismark, la Prusse n'en poursuit pas moins le cours de ses absorptions morales et matérielles. Un télégramme publié par la *Nouvelle Presse libre* annonce que la

convention militaire conclue avec le Brunswick vient d'être mise à exécution. Le major prussien de Rauch prend le commandement du régiment des hussards de Brunswick et plusieurs officiers du duché qui ont servi autrefois dans l'armée hanovrienne ont été incorporés dans la cavalerie prussienne.

On aura beau multiplier les assurances de paix, personne ne s'y laissera prendre, et les Allemands moins que tout autres. C'est ainsi que le ministre de la guerre saxon, bien placé pour juger des dispositions réciproques de l'Autriche et de la Prusse, vient de donner ordre qu'on fit dresser des listes exactes de tous les chariots existant dans les cantons saxons et a avisé les propriétaires à les tenir dès à présent à la disposition de l'intendance de l'armée pour le cas d'une prochaine mobilisation des troupes. La liste des chevaux propres au service de l'armée existe depuis longtemps.

L'étoile de Sadowa commencerait-elle à pâlir, et M. de Bismark ne serait-il déjà plus le grand homme de ces derniers temps? L'attitude de la Russie semblerait l'indiquer suffisamment. Un article de la *Gazette de Moscou* ne permet presque plus aucun doute à l'égard de l'échec subi par la Prusse dans ses projets d'alliance avec le grand empire du Nord. « Les protestations de l'habile homme d'Etat prussien ont pu inspirer pendant quelque temps une confiance qui résistait même à l'évidence, dit le journal moscovite; mais il est évident ajoute-t-il, que la Prusse ne fera jamais un seul pas dans l'intérêt d'une cause où elle ne serait pas directement intéressée. »

Si on ajoute à cela la prochaine visite du grand-duc Wladimir, second fils de l'empereur de Russie, à la cour de Vienne, et le projet que l'on prête à l'impératrice de passer par Vienne lorsqu'elle ira, accompagnée du prince héritier et de la princesse Dagmar, prendre les eaux dans une ville d'Allemagne, il est évident que la politique du Nord vient de subir un mouvement de bascule complet, et que les relations les plus amicales existent aujourd'hui entre l'Autriche et la Russie.

On a dit avec raison que l'Espagne était le pays des surprises : chaque jour nous en apporte une nouvelle preuve. Hier on démolissait les églises, on expulsait violemment les religieux de tous ordres, on commettait cyniquement les actes les plus outrageants contre la religion catholique; aujourd'hui, grâce à Dieu, nous voyons un commencement de réaction favorable se prononcer. A Burgos, la cathédrale a été rendue au public, après la purification de l'église. Les corporations populaires, le clergé de la ville et une foule immense et recueillie assistaient à cette cérémonie. A Séville, une procession magnifique, organisée aux frais des confréries de cette ville, a eu lieu sans encombre. — Il y a dans ces deux faits un symptôme heureux qui justifie pleinement nos prévisions : c'est-à-dire que la foi et les instincts religieux de la masse des populations de l'Espagne seront ses meilleurs défenseurs contre les excès auxquels voudraient l'entraîner des révolutionnaires insensés ou ambitieux.

Une nouvelle manifestation a eu lieu lundi à

Madrid, contre la conscription. Deux cents femmes environ se sont portées vers le palais des Cortès, où se trouvait déjà réunie une foule considérable. Il y avait là, dit-on, une manœuvre des républicains dont le but n'a pas été atteint. L'amendement de la minorité en faveur de l'abolition de la conscription n'en a pas moins été rejeté par les Cortès.

La chambre des communes discute en ce moment le bill de l'Eglise d'Irlande.

Séance du 23. — Sir Rundell Palmer considère le bill d'abolition de l'Eglise d'Irlande comme un acte injuste. Si l'Eglise établie est une source de mécontentement, on pourrait remédier à cela sans confisquer ses biens, car, depuis le temps de la réforme protestante, jamais pareil précédent n'avait eu lieu.

Sir John Coleridge combat les idées exprimées par le préopinant. Il ne comprend pas pourquoi sir Rundell Palmer désapprouverait en partie et non pas d'une façon complète le bill d'abolition de l'Eglise d'Irlande.

MM. Dowse, Vance, Richards, lord Clan Hamilton, Lowe répondent aux arguments de M. Disraeli qui veut l'union de l'Eglise à l'Etat, parce que, si l'Eglise est trop faible pour conserver l'union avec l'Etat, cette union devient un mal que le gouvernement doit aussitôt que possible couper dans sa racine.

L'opposition, reconnaissant que l'Eglise irlandaise est un obstacle pour bien gouverner cette île, justifie par cet aveu l'introduction du bill de M. Gladstone.

M. Hoyer demande s'il était juste que la noblesse française ne payât pas d'impôt. Si cela n'était pas juste, pourquoi un petit nombre

FEUILLETON.

44

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite et fin.)

XXXVII. — TRIPLE MARIAGE.

Quinze jours après la soirée pendant laquelle notre ami Porjace avait eu le bonheur de retrouver Gauthier de la Tour, une cavalcade joyeuse suivait la route de Bayonne à Hasparren. Cette cavalcade se composait d'une dizaine de personnes, hommes et femmes, montés sur ces jolis et solides petits chevaux de la montagne, qui, dans les Pyrénées, passent avec une adresse merveilleuse dans les plus mauvais chemins.

En tête de la colonne, le guide Etchalary, vêtu de ses plus beaux habits, tout enrubanés, faisait gaillardement claquer son fouet, accompagnant de ses clics-clacs une chanson basque qu'il jetait à pleine voix aux échos d'alentour. Venaient ensuite la comtesse de Rosamarès et sa fille, la charmante Aline, en amazone, accompagnées l'une et l'autre par nos deux sous-lieutenants de Cerlages et Valfrond. Le comte Henri de Rosamarès se tenait entre la marquise de Santos-Ladron et sa sœur. Enfin à l'arrière-garde, Gauthier de la

Tour, Porjace et Patau. Le dernier était le seul qui voyageait sur ses jambes.

La conversation était des plus animées dans ces divers groupes, mais les sujets n'en étaient pas les mêmes.

— C'est donc à vous, monsieur de Valfrond, disait la comtesse de Rosamarès au jeune officier, que nous sommes redevables de cette passe au moyen de laquelle, il y a deux ans, nous avons pu franchir les Pyrénées et passer en Espagne?

— Oui, madame, c'est-à-dire non, c'est à mon ami Porjace que vous la devez, mais je suis heureux qu'elle ait pu vous être utile et agréable.

— Ce qui ne vous eût pas empêché sans doute de nous faire reconduire à Bayonne et interner, si nous étions tombées entre vos mains, ma fille et moi.

— C'est probable. Le devoir avant tout. Et je suis fort content que les choses se soient passées autrement et d'avoir été une des causes indirectes du bonheur de ce cher Porjace, car c'est après-demain soir...

— Qu'on signe le contrat, oui, monsieur, et ma fille et moi nous espérons bien que M. de Cerlages et vous assisterez à l'union de votre ami.

Nous n'aurions garde d'y manquer!

Dans le groupe du comte Henri on parlait d'un autre mariage.

— Je suis bien aise, disait Mme de Santos-Ladron, que notre cher Porjace ait eu la bonne pensée de nous mener tous à Hasparren. Cela fait tant de plaisir à ce brave Etchalary qui nous a rendu de si sers services signalés.

— Sa femme va être très-fière de voir arriver pour prendre part à sa noce une aussi brillante cavalcade.

— Il mérite bien qu'on agisse ainsi, car il a été pendant trois ans exposé à des dangers réels et incessants à cause de nous.

— Il a dû, au moins, faire une assez bonne récolte?

— Oh! Etchalary est riche pour un habitant de la montagne. Je suis sûr que, s'il réalisait demain toute sa petite fortune, il se trouverait à la tête de plus de quarante mille francs.

— Sans compter le cadeau de noce de mon futur beau-frère.

— Ah! M. Porjace fait un cadeau à Etchalary?

— Pas à lui, mais à sa future, la gentille mignonnette.

— Et que lui donne-t-il?

— Quelque chose comme dix mille francs en beaux louis d'or, renfermés dans la fameuse cassette, vous savez?...

— Ah! oui... C'est très-bien de la part de notre ami. Il est donc fort riche?

— Porjace a plus de trente mille livres de rente.

— A propos de fortune, croyez-vous rentrer bientôt dans vos biens en Espagne?

— Je l'espère. La cause du malheureux don Carlos est à jamais perdue, et ma mère et moi nous avons dû, pour sauvegarder nos intérêts, suivre l'exemple général et envoyer notre soumission.

— Comment se fait-il donc que cette armée carliste si belle, si dévouée, ait été si brusquement fondue?

— Rien n'est plus facile à expliquer. Il fallait à don Carlos un homme vigoureux, un général habile pour conduire ses affaires. Cet homme, il avait eu, au commencement de la guerre, la bonne chance de le rencontrer dans Zumalacarreguy. Après la mort de ce héros, que personne en Navarre n'était en état de remplacer, don Carlos, prince aux sentiments nobles, mais faible de caractère, fut entouré de spéculations et d'intrigues. Il ne sut pas d'une main ferme contenir les traitres et les ambitieux. Un parti s'éleva et grandit tout-à-coup qui voulait abandonner le roi en sauvegardant les libertés provinciales. A la tête de ce parti se plaça le général Raphaël Maroto, homme de moyens et ne manquant pas d'une certaine énergie. Ce misérable, décidé à tout sacrifier à ses intérêts particuliers, commença à entamer des négociations avec le général de l'armée de Christine, Espartero.

d'Irlandais seraient-ils privilégiés aux dépens des deniers publics par le maintien d'un culte dont les dépenses pèsent lourdement sur tout le reste ?

M. Walpole propose à la Chambre de s'ajourner à demain. La Chambre s'ajourne. Elle se prononcera demain sur la proposition de M. Disraeli.

LE 11 AVRIL 1869.

Le 11 avril 1869, il y aura cinquante ans que Jean-Marie Mastai Ferretti célébrait sa première messe dans la chapelle de Sant'Anna dei Falegnami (Sainte-Anne des Menuisiers); on voyait se presser autour de lui ces orphelins, qu'un charitable ouvrier maçon, Giovanni Borgi, avait rassemblés, humble troupeau dont l'abbé Mastai fut pendant sept ans l'instituteur et le pasteur. Jusqu'à l'âge de 31 ans, le futur pontife vécut dans une cellule de la Via Julia, n'ayant d'autre ambition que celle de donner à ses enfants d'adoption une éducation chrétienne qui pût les préserver du vice, une éducation professionnelle qui pût les préserver de la misère, en éloignant d'eux l'oisiveté. La sollicitude de l'abbé Mastai suivait ses jeunes pupilles jusque dans les ateliers et les maisons romaines; à 20 ans tous devaient être pourvus d'un état qui pût leur permettre de gagner leur vie.

Pie IX quitta la maison de *Tata Giovanni* (nom familier que les Romains donnaient à Giovanni Borgi) pour les missions du Chili.

Ainsi, dès ses premières années, l'apostolat de Pie IX embrassait les œuvres des deux mondes.

Plus tard, les fronts les plus orgueilleux se sont inclinés devant le vicaire de Jésus-Christ. Jamais souverain dans l'éclat de la puissance n'a réuni dans son palais une cour plus noble et plus brillante que celle qui assiége le Vatican depuis l'exil de Gaète et la défaite de Castelfidardo. Eh bien, quelque nombreux, quelque illustres qu'aient été les consolateurs de Pie IX en ses jours de disgrâce, ou ses visiteurs en ses jours de triomphe, ni les rois, ni les ministres, ni cette auguste couronne de quatre cents évêques rassemblés autour de lui sous la coupole de Saint-Pierre, n'ont pu faire oublier au Pape-Roi les touchantes préoccupations de sa jeunesse. Mais, tandis qu'en 1819 quelques centaines d'ouvriers romains seulement fêtaient le nouvel élu du sacerdoce, en 1869 le cœur de Pie IX s'est élargi, sa famille s'est multipliée, et le 11 avril prochain, c'est le monde catholique tout entier qui, par la foi et par les œuvres, s'unira au Père commun des fidèles pour célébrer sa cinquantaine.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a adopté lundi, à la majorité de 188 voix contre 13, le projet de loi relatif à l'appel de cent mille hommes sur le contingent de 1869. Les efforts de l'opposition n'ont point réussi à faire réduire ce chiffre.

— Le général Almonte vient de mourir à Paris, à l'âge de 70 ans. Cet homme portera une lourde responsabilité dans l'histoire. C'est à lui, à ses incessantes démarches, qu'est due l'expédition française du Mexique, les fautes et les crimes qui ont marqué cette sanglante période.

Le général était, dit-on, convaincu. Soit. Il faut déplorer alors qu'il ait réussi à faire partager sa conviction à ceux auxquels il demandait secours.

Le général Almonte meurt pauvre. Ce mot absout bien des fautes.

Ses funérailles ont été célébrées lundi matin, en l'église Saint-Philippe-du-Roule.

— La plus touchante des victimes de la folle équipée du Mexique, la princesse Charlotte, est dans un état des plus fâcheux. La princesse n'a plus un seul instant lucide, et elle a parfois des accès très-violents. Le docteur Jenner a été appelé de Londres, et l'on a eu également recours à M. Vermeulen, médecin aliéniste de Gand, qui s'est fait une réputation dans la spécialité des maladies mentales.

— Une dépêche de Valenciennes annonce qu'une explosion de feu grisou a eu lieu le 19 mars à la fosse d'Hérin, appartenant à la compagnie d'Anzin. Il y a vingt blessés et trois morts. Le sous-préfet a visité les blessés. Deux d'entre eux sont dans un état désespéré. Les autres n'ont généralement que des blessures sans gravité.

— Toute la presse relève la fameuse coquille du *Journal officiel*, appelant hier le ministre de la marine Rigault de *Grenouille*, au lieu de *Rigault de Genouilly*.

Cette bévue, qui vient après tant d'autres, aurait, dit-on, excité de grands mécontentements dans les régions officielles.

— On lit dans l'*Indépendance belge*, du 19 février : « On raconte un petit fait assez amusant à propos du grand *Journal officiel*. M. Wittersheim fournit très-loyalement les quatre-vingt-quinze mille exemplaires qu'il doit donner gratuitement; mais, faute de services organisés, surtout faute d'un nombre suffisant de bandes toutes prêtes, il en est réduit à envoyer ses exemplaires par ballots au ministère d'Etat. Là ces ballots s'entassent à ce point qu'ils deviennent encombrants et qu'on a fini par les refuser faute de place.

— M^{me} de La Valette, femme du ministre des affaires étrangères, a succombé dimanche,

à trois heures après midi, à la maladie dont elle était depuis si longtemps atteinte.

— Voici, d'après les derniers recensements publiés au *Bulletin des lois*, la population de la France pendant les années 1846 à 1866 :

Année 1846, 35,400,486 habitants.

Année 1851, 35,783,206 habitants.

Année 1856, 36,039,364 habitants.

Année 1861, 37,582,225 habitants.

Année 1866, 38,067,094 habitants.

Relevé de l'état civil, de 1853 à 1866 :

En 1853, naissances, 956,967; décès, 795,607; morts-nés, 38,579; mariages, 280,609.

En 1854, naissances, 923,461; décès, 992,779; morts-nés, 39,778; mariages, 270,896.

En 1855, naissances, 902,336; décès, 937,942; morts-nés, 38,015; mariages, 283,335.

En 1856, naissances, 952,116; décès, 837,082; morts-nés, 40,786; mariages, 234,401.

En 1857, naissances, 940,709; décès, 858,785; morts-nés, 41,905; mariages, 295,510.

En 1858, naissances, 969,543; décès, 874,186; morts-nés, 43,752; mariages, 307,056.

En 1859, naissances, 1,017,896; décès, 979,333; morts-nés, 46,520; mariages, 298,417.

En 1860, naissances, 956,875; décès, 781,635; morts-nés, 44,298; mariages, 288,936.

En 1861, naissances, 1,005,078; décès, 866,597; morts-nés, 45,024; mariages, 305,203.

En 1862, naissances, 995,167; décès, 812,978; morts-nés, 44,915; mariages, 303,514.

En 1863, naissances, 1,012,797; décès, 846,917; morts-nés, 45,453; mariages, 301,376.

En 1864, naissances, 1,005,880; décès, 860,330; morts-nés, 46,641; mariages, 299,579.

En 1865, naissances, 1,005,753; décès, 921,887; morts-nés, 46,953; mariages, 298,838.

En 1866, naissances, 1,006,258; décès, 884,573; morts-nés, 47,018; mariages, 302,186.

— Dans le récit de la catastrophe de la place Sorbonne, on n'a pu que bien imparfaitement savoir le nombre des victimes, car on n'a tenu compte que de celles qui ont succombé à l'écrasement ou aux atteintes de feu.

Mais il est une autre sorte de victimes qu'on n'a pu connaître, car, échappées en apparence saines et sauvées ou soignées pour des plaies insignifiantes, elles sont mortes dix ou douze heures après des suites d'asphyxie et d'intoxication lentes causées par le dégagement du funeste gaz respiré qui avait amené l'inflammation locale des organes respiratoires. C'est par cet empoisonnement que sont morts un jeune homme et une jeune femme, dans la nuit suivante, loin du théâtre du désastre d'où ils avaient fui. Les médecins, en les pansant pour des blessures de peu de gravité, n'avaient pu prévoir le mal qui devait les emporter quelques heures plus tard.

Une troisième personne atteinte doit à sa position particulière d'avoir pu échapper à la mort. C'est un étudiant en médecine qui, devien-

nant la gravité du mal, a eu la prudence d'accourir dans la maison de santé où il est élève externe. De prompts secours lui ont été prodigués par ses camarades, qui ont pu conjurer le mal à l'aide de flagellation et d'emplâtres. En l'espace de six heures, on lui a fait respirer plus de 200 litres d'oxygène.

Pendant cet énergique traitement, le malade a été toujours tenu soigneusement éveillé, car, par l'effet de l'asphyxie lente, il ne se serait plus réveillé.

Aujourd'hui, le danger de mort a disparu; mais le malade souffre d'une violente bronchite et d'une pneumonie du côté droit.

— Les funérailles des victimes de l'explosion Fontaine ont eu lieu dimanche matin, jour des Rameaux. Depuis deux jours les cadavres avaient été transportés à la Morgue pour les soumettre aux constatations médico-légales, et dimanche matin à six heures, des fourgons des pompes funèbres ont transporté les cercueils de la Morgue à l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Après la messe des morts, à la quelle assistait une foule considérable, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montparnasse à l'entrée duquel le corbillard du jeune Fontaine s'est séparé de celui des autres victimes pour suivre la route d'Issy où a été préparé un tombeau provisoire. Les prêtres reprennent leur chant mortuaire, la foule se met de nouveau en mouvement derrière le noir cortège, qui se dirige à gauche contre le boulevard d'Enfer, près de la tombe du docteur Récamier, où les fosses sont ouvertes.

LA TEMPÊTE DU 20 MARS.

Le printemps a commencé au milieu d'un ouragan et par une pluie battante.

La tempête annoncée pour l'équinoxe a sévi avec une grande violence, le 20 mars, sur les côtes de France. De tous côtés on signale de nombreux sinistres maritimes.

Les journaux du Havre nous apportent des détails sur les accidents causés par cette nouvelle tempête.

« Dès la veille au soir, à cinq heures et demie, en prévision du rôle actif qu'auraient à jouer les bateaux de sauvetage, on avait retiré la barre qui ferme le cadre où ils sont amarrés, et tout avait été disposé pour leur prompt sortie.

» Vers quatre heures et demie du matin, un sloop qui se trouvait en rade fit des signaux de détresse au moyen de feux et de coups de fusil.

» Un bateau de sauvetage commandé par M. Durécu partit dans la nuit pour lui porter secours, mais il était près d'aborder lorsqu'un coup de mer l'a engagé pendant près de dix minutes.

» Alors il leur était aussi difficile de rentrer au port que d'aborder le navire en danger, et

Espartero comprit de suite le parti qu'il pouvait tirer de trois circonstances : les dispositions personnelles de Maroto, misérable que l'on pouvait acheter avec de l'or; la lassitude générale de la population des provinces du Nord qui voyaient de sous la main de don Carlos les affaires ne faisant aucun progrès; enfin, l'espèce d'abandon dans lequel les grandes puissances du Nord laissaient la cause du roi, depuis que la question d'Orient avait surgi d'une manière menaçante en Europe.

Et, en effet, jadis de l'argent, des secours arrivaient d'Autriche, de Prusse, de Russie, dans les provinces basques; vers la fin de la lutte, on en passait fort peu, encore l'argent était-il absorbé par les besoins de don Carlos et de sa cour. Les troupes ne recevaient plus de solde.

Telles sont, madame, les causes principales qui ont tué le parti du roi en Espagne. Maroto, auquel on donna deux millions, auquel on fit croire qu'il serait une des épées du gouvernement de la reine, crut faire beaucoup en demandant que leurs grades fussent assurés aux officiers de l'armée carliste et que ceux des soldats qui voudraient retourner dans leurs foyers fussent licenciés.

Dans son traité, ou plutôt dans son acte de trahison, il fut dit : que le capitaine-général don Baldomero Es-

partero recommanderait avec intérêt au gouvernement de la reine l'accomplissement de l'offre qu'il avait faite, que l'on proposerait formellement aux Cortès la concession ou la modification des fueros.

— Ainsi, vous croyez la cause du roi à jamais perdue ?

— A jamais, oui, madame. Lorsqu'un joueur a la chance favorable, s'il n'en sait pas profiter, s'il fait des fautes, cette chance disparaît et il est rare qu'elle revienne.

— Mais que vont devenir ces bataillons si bien organisés par Zumelacarreguy ?

— Ils disparaîtront petit à petit. Sans doute il y aura bien encore quelques résistances individuelles, mais inutiles; il y aura des guérillas dans les sierras, des contrebandiers à la longue escopette, des chevriers de Castille ou des muletiers des Asturies, qui échangeront dans la montagne des coups de fusil avec les troupes de la reine, mais vous n'aurez plus ni batailles, ni combats réguliers, ni sièges.

— Je ne dis pas que la malheureuse Espagne et surtout les provinces du Nord recouvrent de quelques temps une tranquillité relative dont elles ont le plus urgent besoin; mais je crois pouvoir affirmer que jamais on ne reverra une armée régulière lutter pour la cause de don Carlos ou de ses fils dans le royaume de

leurs pères. Voilà, madame, ma conviction à l'égard de mon pauvre souverain.

La conversation entre Poriace et Gauthier était toute différente.

— Savez-vous bien, mon bon ami, disait le second au premier, que vous m'avez donné un fameux conseil en m'engageant à vendre ma propriété du Bocage.

— Vous avez reçu des nouvelles ?

— Oui, ce matin. L'affaire est faite et signée. Devinez ce qu'un original dont on ne me fait pas connaître le nom a payé ce petit bien que j'aurais donné volontiers pour trente mille francs ?

— Comment voulez-vous que je sache ?...

— Cent mille francs comptant, mon bon Poriace, en inscriptions sur l'Etat.

— Les propriétés ont beaucoup augmenté depuis une vingtaine d'années.

— Il y paraît, et même depuis mon départ pour l'Espagne.

— Vous voilà avec une petite aisance.

— Cinq mille francs de rente. Mais pour Gauthier de la Tour, auquel il faut un peu de tabac, un verre de bon vin et deux repas passables, c'est une fortune.

— Vous vous marierez ?

— Moi ! non, par exemple.

— Pourquoi pas ? Vous aimez les enfants ?

— Puisque vous vous mariez vous-même, vous vous chargerez d'avoir des marmots, et moi je me chargerai de les élever, de les faire danser sur mes genoux, de leur apprendre à fumer une bonne pipe quand ils seront grands.

— Allons ! soit, vous serez le gouverneur de mes héritiers présomptifs.

— Pour en revenir au bonhomme qui m'achète mon bien, savez-vous la condition qu'il met à cette acquisition ?

— Non.

— Qu'il sera libre d'ajouter à son nom celui de cette terre.

— Et vous y consentez ?

— Moi, ça m'est bien égal. Il peut bien se nommer de Saint-Chomans s'il veut, peu m'importe.

— Ah ! votre propriété se nomme...

— Saint-Chomans.

— Vos ancêtres ont-ils porté ce nom ?

— Jamais, que je sache.

La cavalcade arriva vers midi à Hasparren. L'église était toute prête et le curé à l'autel. Etchalary, qui s'était détaché à quelque distance de la petite ville, vint avec sa future, toute parée, recevoir ses hôtes sous le porche, et une heure plus tard le pays basque comptait un ménage de plus.

il leur fallut aller échouer aux Neiges, au milieu de vagues énormes.

— On mande de Caen, le 22 mars, soir :

Depuis deux jours des sinistres en mer sont signalés. Plusieurs navires de commerce et de pêche ont été jetés à la côte entre Isigny et Honfleur. Les renseignements sont encore incomplets. Les mesures de sauvetage et d'assistance sont organisées sur les divers points.

Plusieurs vallées sont inondées, mais sans danger pour la population et sans dommages considérables pour les terres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mardi dernier, les dames et les jeunes demoiselles de notre ville se rendaient en grand nombre à l'Hôtel de Ville, pour assister au tirage de la loterie de St-Vincent-de-Paul. Grâce à leur dévouement et à leur concours, cette loterie présentait, cette fois, un intérêt tout particulier. Chacune avait préparé quelques lots, avec un talent et un bon goût admirables, et il était bien légitime que ces donatrices fussent heureuses de savoir le sort des objets de leurs travaux ou de leur choix.

Ce tirage a été une fête pour tous, et nous promet pour l'année prochaine un entrain plus grand encore.

Le lot de S. M. l'Empereur a été gagné par le n° 2,351, tiré en présence de M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet de notre arrondissement.

Voici la liste des numéros gagnants :

18, 41, 62, 66, 73, 93, 128, 135, 136, 147, 149, 156, 159, 167, 175, 187, 194, 201, 242, 259, 292, 381, 390, 404, 414, 447, 458, 459, 461, 476, 504, 589, 643, 675, 762, 766, 769, 793, 797, 802, 807, 809, 867, 902, 952, 963, 978, 991, 1,014, 1,025, 1,088, 1,094, 1,111, 1,160, 1,172, 1,206, 1,211, 1,216, 1,229, 1,303, 1,357, 1,376, 1,405, 1,423, 1,425, 1,431, 1,444, 1,497, 1,535, 1,589, 1,673, 1,710, 1,713, 1,718, 1,748, 1,766, 1,776, 1,799, 1,867, 1,910, 1,925, 1,932, 1,967, 1,975, 1,978, 1,979, 1,984, 2,008, 2,036, 2,221, 2,351, 2,360, 2,487, 2,542, 2,550, 2,558, 2,569, 2,589, 2,609, 2,695, 2,699, 2,701, 2,713, 2,759, 2,775, 2,775, 2,785, 2,796, 2,867, 2,884, 3,008, 3,011, 3,065, 3,072, 3,153, 3,159, 3,175, 3,179, 3,205, 3,209, 3,222, 3,237, 3,311, 3,321, 3,324.

Le tirage de la Loterie des Orphelines de Saint-Joseph aura lieu, jeudi 1^{er} avril, à une heure, à l'établissement, rue Haute-S^t-Pierre, vis-à-vis la prison.

Les lots seront exposés tous les jours, jusqu'au tirage.

Le surlendemain, il y avait grande réunion au petit château d'Elisalde. Le notaire de St-Pierre-d'Y-Rube lisait le contrat pour l'union de Poriace et d'Aline de Rosamarès.

Lorsque l'officier public dit à haute et intelligible voix les noms des deux futurs, une exclamation de surprise échappa au commandant Gauthier de la Tour.

On conviendra que la chose était faite pour cela, le brave officier venait d'entendre le notaire appeler son ami M. Auguste Poriace de Saint-Chomans.

Ainsi lui fut révélée l'histoire de la vente de la propriété et des cent mille francs qui lui assuraient une honnête aisance.

Le contrat signé, Gauthier s'approcha de Poriace, et lui serrant la main :

— J'aurais dû m'en douter, fit-il. Je suis un maladroit. Il est bien évident que vous seul, mon cher bon ami...

— Vous ne me devez aucun remerciement, mon cher Gauthier. Au contraire, vous m'avez rendu un immense service. Mon beau-frère et ma belle-mère désiraient me voir abandonner ce nom assez bizarre de Poriace, l'acquisition de cette propriété m'en a donné la faculté. Aujourd'hui, je suis encore Poriace de Saint-Chomans ; une fois à Paris, je ne serai plus que M. de Saint-Chomans tout court. Cela ne fait de mal à personne et cela

Les journaux d'Angers publient la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

« Je ne doute pas que vous ne me permettiez de signaler dans votre estimable journal un état de choses des plus graves et qui, d'ailleurs, est de notoriété publique depuis plusieurs années.

« Je veux parler de l'immense quantité de poudre déposée dans l'ancien château, situé au milieu même de la ville d'Angers, véritable volcan qui, malgré toutes les précautions humaines, éclatera tôt ou tard. C'est une question de temps.

« Notre administration municipale s'est déjà, d'ancienne date, préoccupée du danger qui menace les propriétés et l'existence de 60,000 habitants, et l'a signalé au gouvernement. Cependant, malgré ses plus vives instances, elle n'a pu obtenir de réponse.

« Nous voilà donc avec la perspective d'une catastrophe menaçante et sans moyen de pouvoir la prévenir, puisque nos organes légaux ne peuvent réussir à se faire écouter.

« Nous savons même que l'autorité municipale a consulté les hommes de l'art, qui ont répondu qu'une catastrophe était possible, et que, si elle avait lieu, la ville d'Angers ne serait en un instant qu'un monceau de ruines.

« L'horrible accident de la Sorbonne a naturellement ravivé les alarmes des habitants de notre ville, lorsqu'ils ont comparé cette explosion meurtrière d'un produit chimique dans le laboratoire d'un simple particulier, avec l'éruption de 12,000,000 de kil. de poudre renfermés dans les caves du château, et qui sont chaque jour manipulés par de nombreux ouvriers. CH. GIRAUD. »

La Vigie de Cherbourg publie le texte d'une pétition, couverte de plusieurs milliers de signatures, qui demande l'évacuation de la poudrière de cette ville.

On lit à ce propos dans le Phare de la Loire :

« Les alarmes révélées par ces pétitions se comprennent d'autant mieux que la catastrophe de Paris a été précédée de la catastrophe de Metz. A Nantes aussi existent, au château, une poudrière et un dépôt de cartouches. Il en résulte pour notre population un danger permanent. Ce danger épouvantable a été inutilement signalé jusqu'ici ; mais nous ne nous lasserons pas de protester contre un état de choses si inquiétant et si injustifiable. »

Cour impériale de Montpellier (Chambre correctionnelle), 15 juin 1868. — Postes : Lettres non cachetées.

C'est une erreur de croire qu'une lettre non cachetée peut être transportée par n'importe quelle personne.

est agréable à ma nouvelle famille.

Le lendemain, la jolie petite église de Saint-Pierre-d'Y-Rube, ornée de fleurs, toute resplendissante de lumière, recevait les serments de M. Poriace de Saint-Chomans et de Mlle Aline de Rosamarès. Une foule élégante se pressait dans le modeste sanctuaire. Le vénérable curé officiait et le nouveau couple d'Hasparren occupait un des premiers bancs de l'église.

Les nouveaux mariés ne restèrent que peu de temps à Elisalde. Ils vinrent se fixer à Paris avec Mme de Rosamarès et son fils. Notre ami Gauthier de la Tour ne voulut pas non plus les quitter. Il prit une jolie chambre de garçon près de l'appartement de M. de Saint-Chomans.

Quant à Patau, il vécut longtemps heureux et en vieux garçon, allant deux ou trois fois par jour visiter son ami Gauthier. A. DU CASSE.

Nous commencerons au premier jour, en feuilleton, la publication de

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Œuvre de M. RAOUL DE NAVERY, qui a été médaillée dernièrement par la Société d'Encouragement pour les livres honnêtes.

Quand une lettre est trouvée non cachetée dans la boîte, l'administration la ferme d'un cachet de cire et la frappe d'un timbre portant : « Trouvée non cachetée dans la boîte », et tout est dit :

Un jugement du tribunal de Paris, en date de 1861, a décidé que toute lettre, cachetée ou non, doit être, sous peine d'une amende dont le minimum est de 50 fr., exclusivement remise à la poste, et il a condamné à cette somme le « signataire » d'une lettre non cachetée confiée à un ami.

VILLE D'ANGERS.

CONCOURS RÉGIONAL.

Tir national à la carabine et au fusil de chasse.

Concours entre les Sociétés de tir françaises et les amateurs offert par la Société des Francs-Tireurs de Maine-et-Loire, les mardi 20 et mercredi 21 avril 1869.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT.

A l'occasion du Concours régional, un Concours national de tir sera donné à Angers par la Société des Francs-Tireurs de Maine-et-Loire.

Le tir sera ouvert le mardi 20 avril, à huit heures du matin, se continuera jusqu'à six heures du soir, avec interruption de onze heures du matin à une heure du soir ; le lendemain, il recommencera à huit heures du matin pour se terminer à quatre heures du soir, avec interruption de onze heures du matin à une heure du soir.

La distribution des prix aura lieu le mercredi, à huit heures du soir, au siège de la Société des Francs-Tireurs de Maine-et-Loire, au Mail.

Tous les tireurs français et étrangers résidant en France sont invités.

Les membres des Sociétés de Francs-Tireurs et de Tir pourront être revêtus de leurs uniformes, et devront, en tous cas, porter leurs insignes pendant la durée du Concours.

Il sera perçu, à l'entrée de l'enceinte, un droit de un franc d'entrée.

Il sera perçu :

1^o Un droit de 1 fr. 50 c. par série de cinq coups à la cible A (1^{re} catégorie) ;

2^o Un droit de 20 c. par coup à la cible B (2^e catégorie) ;

3^o Un droit de 3 fr. par série de cinq coups à la cible C (3^e catégorie) ;

4^o Un droit de 40 c. par coup à la cible D (4^e catégorie).

Pour les cibles B et D, il ne pourra être pris que cinq jetons au minimum.

Les cartes de sociétaire et d'entrée devront être portées ostensiblement.

CIBLES LIBRES.

Les prix offerts par l'administration municipale consistent en 2 médailles d'or, 4 médailles d'argent, 8 médailles de bronze.

Ceux offerts par la Société des Francs-Tireurs sont une carabine de tir, 1 fusil de chasse système Lefauchaux, 4 épinglettes de tir.

Ces prix sont répartis de la manière suivante entre les différentes cibles :

ARMES A CANONS LISSES.

A. — CIBLE FIXE. Tir au plus haut point par série de cinq coups, à 1 fr. 50 la série : Prix d'honneur, un fusil de chasse système Lefauchaux ; 1^{er} prix, une médaille d'argent ; 2^e prix, une médaille de bronze ; 3^e prix, une médaille de bronze ; 4^e prix, une épinglette de tir en argent.

B. — CIBLE A VOLONTÉ. Tir au coup le plus près du centre, à 20 c. le coup : Prix d'honneur, une médaille d'or ; 1^{er} prix, une médaille d'argent ; 2^e prix, une médaille de bronze ; 3^e prix, une médaille de bronze ; 4^e prix, une épinglette de tir en argent.

ARMES RAYÉES.

C. — CIBLE FIXE. Tir au plus haut point, par série de 5 coups, à 3 fr. la série : Prix d'honneur, une carabine rayée ; 1^{er} prix, une médaille d'argent ; 2^e prix, une médaille de bronze ;

3^e prix, une médaille de bronze ; 4^e prix, une épinglette de tir en argent.

D. — CIBLE A VOLONTÉ. Tir au coup le plus près du centre, à 40 c. le coup : Prix d'honneur, une médaille d'or ; 1^{er} prix, une médaille d'argent ; 2^e prix, une médaille de bronze ; 3^e prix, une médaille de bronze ; 4^e prix, une épinglette de tir en argent.

Il y aura, en outre, pour chaque cible, des 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e prix. La commission fera connaître ultérieurement les nouveaux prix et objets d'art qu'elle s'engage à donner.

DÉSIGNATION DES CIBLES

ET CONDITIONS DU TIR.

Le tir s'exécutera sur 4 cibles formant 4 catégories différentes.

Première catégorie.

A. — Cible libre fixe pour tous les tireurs en général au fusil de chasse usuel.

Tir au plus haut point par série de cinq coups.

Cette cible sera divisée en 10 cercles concentriques numérotés de 1 à 10. Le coup de 10 sera annoncé par un drapeau ; les autres coups par des numéros.

Distance : 80 mètres.

En cas d'égalité de points entre plusieurs tireurs, il sera procédé par le Jury à la mensuration à l'aide du compas Ognard. Le prix appartiendra à celui qui aura la moins grande somme d'écart.

Deuxième catégorie.

B. — Cible libre fixe pour tous les tireurs en général, au fusil de chasse usuel.

Tir au coup le plus près du centre.

Chaque mouche touchée sera annoncée par son numéro d'ordre, levée et introduite dans une boîte fermée.

Distance : 80 mètres.

Troisième catégorie.

C. — Cible libre à volonté pour tous les tireurs en général à toutes les armes rayées, sauf celles interdites au règlement.

Tir au plus haut point par séries de cinq coups.

Cette cible sera divisée en 10 cercles concentriques numérotés de 1 à 10. Le coup de 10 sera annoncé par un drapeau, les autres coups par des numéros.

Distance : 250 mètres.

En cas d'égalité de points entre plusieurs tireurs, il sera procédé par le Jury à la mensuration à l'aide du compas Ognard. Le prix appartiendra à celui qui aura la moins grande somme d'écart.

Quatrième catégorie.

D. — Cible libre à volonté pour tous les tireurs en général à toutes les armes rayées, sauf à celles interdites au règlement.

Tir au coup le plus près du centre ; chaque mouche touchée sera annoncée par son numéro d'ordre, levée et introduite dans une boîte fermée.

Distance : 200 mètres.

Toutes demandes de renseignements et d'inscriptions pour le tir devront être adressées par lettre affranchie à M. Persac, avocat à Angers, l'un des secrétaires de la Société des Francs-Tireurs de Maine-et-Loire.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODER.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le Journal officiel :

Le conseil d'Etat a été saisi récemment de l'examen d'un projet de loi portant abrogation de la loi du 22 juin 1854, qui assujettit à l'obligation du livret les ouvriers de l'industrie.

L'assemblée générale du conseil était appelée aujourd'hui à délibérer sur cette proposition.

L'Empereur a présidé la séance et résumé

